



Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

Les buts de l'ANPCEN

- ✦ Conserver à l'humanité les beautés du ciel nocturne selon les recommandations de l'UNESCO.
- ✦ Retrouver l'alternance jour/nuit qui régit la vie sur Terre depuis 3,5 milliards d'années et respecter les cycles biologiques naturels indispensables aux hommes, préserver la biodiversité de la faune et de la flore en limitant la pollution lumineuse.
- ✦ Concilier confort, sécurité et économie pour les habitants des campagnes et des villes, dans leur résidence et pour leurs déplacements.

Modes d'action

L' Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes recense les études scientifiques sur les impacts de la pollution lumineuse. L' ANPCEN diffuse les informations sur les excès de l'éclairage artificiel extérieur et apporte des conseils et des solutions à tous ceux qui souhaitent agir pour réduire la pollution lumineuse dans leur environnement en évoluant vers un éclairage extérieur doux.

L'ANPCEN est une association loi 1901 avec des individuels et des associations adhérentes. Notre action s'appuie sur un réseau de correspondants départementaux bénévoles, ce qui permet la mise en œuvre d'actions concrètes sur l'ensemble du territoire national, notamment auprès des collectivités territoriales, par exemple : signature de chartes 'protection du ciel et de l'environnement nocturnes' par des communes.

Notre démarche intervient sur 3 axes :

- la préservation des beautés du paysage et du ciel nocturnes
- les économies d'énergies directement liées à la mise en place d'un éclairage maîtrisé
- la protection de la biodiversité dont nombre d'espèces se trouvent menacées par la modification de l'alternance jour/nuit, l'intrusion de lumière artificielle extérieure dans leurs milieux de vie ou sur leurs parcours et axes de migrations.

Label *villes et villages étoilés*

Le projet de *villes et villages étoilés* se présente sous la forme d'un concours avec pour objectif de récompenser des communes ayant mené des actions ou s'engageant dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse. Ce label sera attribué sur la base d'informations collectées auprès des communes permettant de mesurer le degré d'application des recommandations de l'ANPCEN et la motivation à poursuivre les efforts entrepris.

*Le projet *villes et villages étoilés* a été labellisé « AMA 09 »
dans le cadre de l'année mondiale de l'astronomie 2009 déclarée par les Nations Unies et l'UNESCO.*



L'ANPCEN est parrainée par **Hubert Reeves** <

> L'ANPCEN est affiliée à **FNE**

<http://www.anpcen.fr>

ANPCEN co/SAF 3 rue Beethoven 75016 PARIS

courriel : info@anpcen.fr



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**